



Aux contribuables de la municipalité de Nantes

**Avis d'entrée en vigueur règlement numéro 485-22 SUR LES USAGES
CONDITIONNELS**

Avis public est par la présente donné par le soussigné, directeur général et greffier-trésorier de la municipalité de Nantes, que **LE RÈGLEMENT NO 485-22 SUR LES USAGES CONDITIONNELS** a été approuvé par la MRC du Granit le 13 juin 2023.

Ce règlement est déposé au bureau municipal où toute personne intéressée peut en prendre connaissance, aux heures ordinaires de bureau.

Donné à la Municipalité de Nantes, ce 28^e jour du mois de juin 2023.

Ali Mohammed Ayachi,
Directeur général et greffier-trésorier

Je, soussignée, Ali Mohammed Ayachi, directeur général, secrétaire-trésorier de la municipalité de Nantes, certifie par la présente avoir publié, en date du 28^e jour du mois de juin 2023, l'avis public concernant l'adoption du règlement numéro 485-22 de la Municipalité de Nantes, en affichant une copie à chacun des endroits désignés par le Conseil municipal et le site internet de la municipalité à 16 :00.

En foi de quoi, je donne ce certificat, ce 28^e jour du mois de juin 2023 à 16:00.

Ali Mohammed Ayachi, Directeur général et greffier-trésorier